2E SESSION ORDINAIRE DE L'APC DE SKIKDA

Le FLN dans la position d'opposant

Cinq mois après son élection, l'APC de Skikda a enfin procédé au remplacement du vice-président chargé de la santé, de l'hygiène et de la protection de l'environnement, Mohamed Laoudja, alité depuis le 28 novembre dernier, par Bougueroua Mohammed, l'un de ses dauphins dans la liste PRA, à la désignation des 9 délégués communaux et enfin à l'installation des 6 commissions permanentes.

Cette procédure n'a pas été du goût des membres FLN, dont 10 sur les 12 que compte leur représentation au sein de l'APC ont quitté la salle des délibérations, après avoir lu un communiqué dont nous détenons une copie. Il y est dénoncé ce qui suit : La non-programmation du règlement intérieur de l'assemblée et son adoption à l'ordre du jour de cette session, conformément à l'article 16 du Code Communal, la non-application de l'article 22 du Code Communal, notamment son 2e paragraphe, le non-respect des projets de délibérations proposés au vote de l'assemblée, et ce, en prenant en considération uniquement l'adoption à l'unanimité que celle de la majorité compte tenu du fait que le parti FLN a souvent refusé de voter, l'ajout d'autres noms à la composante des commissions permanentes (constituées le 12/02/2013) de crainte de les voir présider par les élus FLN, le retard de 2 mois dans la mise en application de l'article 36 du Code communal, relatif à l'élection par chaque commission de son président.

Les contestataires se désengagent également de toute responsabilité quant au choix du P/APC, lié à la désignation des vice-présidents (article 70 du Code communal) et des délégués communaux (article 134). Sur ce, les membres FLN réfutent toute allégation stipulant leur rejet de toute prise de participation dans les décisions qui engagent l'avenir du développement de Skikda, puisque n'ayant jamais été sollicités pour cela.

Dans son intervention, le maire de Skikda, Chebli Mohammed-Ramzi, a catégoriquement nié ces propos, en affirmant qu'une proposition a été faite au FLN pour prendre part aux actions liées au fonctionnement de l'assemblée, sans que ce dernier daigne répondre favorablement. Faisant dans l'ambiguïté ou la réserve, le P/APC a expliqué cette sortie protestataire par d'autres considérations que celles explicitement dénoncées. Un laconique «je garde ça pour moi », entonné en conclusion de ce sujet, a suffi pour laisser la salle sur sa faim.

Fait nouveau, l'APC disposera de 9 délégations. Auparavant, 4 d'entre-elles existaient, mais d'une manière informelle. Il s'agit de Bouabaz (Nefla Lamine à sa tête), Sidi Ahmed (Mokhbi Abdelawahab), Boulekroud (Rabah Baghloul) et Zeramna (Meziane Habiba), qui désormais ont vu le jour avec un arrêté de création par délibération et seront dotées incessamment, pour les 3 dernières, d'antennes communales. Les 5 autres sont : les Frères Bouhadja (Laib Samir), Bouyala (Ouadi Anissa), Stora (Nefla Ahmed), 8-Mai-45 (Ben Mrabet Ramdane), Larbi-Ben-M'Hidi (Laifa Youcef). Cette décision a été précédée, il y a quelques jours de cela, par la désignation d'adjoint des délégués, sorte de secrétaire général, garant de la loi, au niveau de ces délégations.

Lors de cette session, les membres ont élu les présidents des 6 commissions (finances et patrimoine, santé et environnement, urbanisme, tourisme et artisanat, hydraulique, agriculture et pêche, social et éducation et sports, culture et jeunesse) installées par vote.

Plusieurs projets de délibération ont été adoptés par les 20 élus présents. Parmi les plus importants, nous citerons la réhabilitation du réseau AEP de la ville de Skikda, pour un montant de 450 millions de dinars (45 milliards de cts). L'opération qui sera lancée incessamment, touchera les sites de Sidi-Ahmed-Boulekroud, Stora (la cité Loukil) et Zeramna. A l'achèvement des travaux, le problème d'eau ne se posera plus, qui se traduira, selon les dires du maire, par la mise à terme de la circulation des réservoirs dans les quartiers de Skikda.

L'APC a bénéficié d'une manne financière de l'ordre de 1 102 068 522 00 DA, générée par la moins-value. Elle sera régularisée lors de l'adoption du budget supplémentaire 2013. Bien que n'étant pas prévue à l'ordre du jour, la subvention accordée aux clubs sportifs a été approuvée par les élus.

La JSMS a bénéficié de 100 millions de dinars, le WBS de 5 millions de dinars, la JSES et l'ABS de 3 millions de dinars chacune. Pour l'anecdote, la session a coïncidé, pur hasard, avec la journée mondiale de la maladie de Parkinson.

Zaid Zoheir

LE SECTEUR DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DE AÏN DEFLA

Quel diagnostic ?

Il s'agit là du lourd dossier que vient de traiter et de présenter la Commission de la jeunesse et des sports à l'ouverture de la session ordinaire de l'APW, la première tenue depuis les dernières élections.

Pour ce faire, ladite commission présidée par Seghir Mokhtar Fatma Zohra, la première femme présidente de Commission depuis la naissance de l'Assemblée, aidée en cela par d'autres élus, a eu à se rendre dans chacune des 36 communes de la wilaya, s'entretenant, avec les élus locaux et avec les jeunes pour dresser un diagnostic exhaustif de la situation qui prévaut dans le secteur, des difficultés que rencontrent les jeunes pour la pratique du sport extra scolaire, des problèmes parfois insurmontables que rencontrent les sections locales, problèmes inhérents aux infrastructures, à l'insuffisance flagrante des moyens humains et matériels, sans oublier bien sûr «le nerf de la guerre», à savoir les moyens financiers, étant donné la faiblesse des ressources de nombreuses communes à très faible budget, pour ne pas dire les communes déshéritées, notamment celles du Sud-Ouest telles que Bathia, Belass, El Hassania, Djemaa Ouled Echeik, Birrbouche (Sud-Est) et autres Ain Boyahia et Tachta pour ne citer que celles-là. A ce sujet, on notera qu'à l'issue de la réunion qui a précédé la visite de toutes les communes, réunion à laquelle ont été conviés tous les responsables de toutes les sections sportives confondues, il s'est dégagé un constat unanime, à savoir que les subventions allouées sont faibles, voire dérisoires et même que celles-ci sont versées en retard, ce qui induit souvent que de nombreuses sections sont pénalisées et ne s'engagent même pas dans les championnats officiels.

A l'issue de cette réunion, une proposition consistant en la réalisation d'une structure qui abriterait les bureaux des ligues et des associations a fait l'unanimité. Cette proposition d'ailleurs a été soutenue et considérée comme objective par la commission citée, mais il ne s'agit là que d'une recommandation, avec l'espoir qu'elle sera prise en considération par l'instance exécutive de wilaya. Par ailleurs, le rapport présenté à la séance plénière de la session de printemps, dimanche dernier par ladite commission d'enquête, indique que sur les 18 ligues que compte la wilaya, 8 n'ont même pas où les membres peuvent se réunir et que celles qui ont la chance de posséder un local, ou bien il est exigü, ou bien non-équipé quand ce n'est pas les deux à la fois.

De plus, le rapport pointe du doigt les retards accumulés dans la réalisation et la livraison des structures qui ont connu un début de réalisation, telles que les pistes dans certains stades à l'exemple de Aïn Defla et El Attaf. Cette dernière est connue comme étant le creuset où sont nés de nombreux athlètes sur la scène locale, régionale, nationale et même internationale ou encore une partie des tribunes du stade Belkebir de Khemis Miliana, dont les travaux ont été amorcés au début des années 1980 et qui depuis, sont restés sans suite.

La Commission qui a dressé la situation qui prévaut dans le secteur de la jeunesse et des sports, a pu constater que de nombreuses infrastructures existantes sont loin de répondre au normes les plus élémentaires en la matière. Certains terrains présentent même un danger pour la pratique de certains sports tel que le foot ball à l'exemple de ce qui peut ressembler à un stade, en l'occurrence celui de El Hassania.

Ces structures, il faut le dire, n'incitent pas les jeunes à pratiquer leurs sports favoris et les plus motivés n'hésitent pas à adhérer à d'autres formations dans d'autres wilayas.

Le rapport note aussi que de nombreux jeunes n'ont pas la possibilité d'aller à la mer, ou de fréquenter les piscines d'autres villes, n'ayant pas les moyens financiers de le faire, encore moins de s'adonner à un quelconque tourisme et recommande pour combler ce vide, la réalisation d'une piscine pour leur permettre de bénéficier des bienfaits du sport complet qu'est la natation. La situation est quasi identique dans les autres communes de l'arrière-pays à savoir insuffisance des moyens, faiblesse des structures et manque flagrant de personnel d'encadrement qualifié. A la lecture du rapport présenté par la Direction de la jeunesse et des sports, on se rend compte que la wilaya de Aïn Defla ne compte que 8 maisons de jeunes relevant du secteur, implantées dans 7 communes sur les 36 alors que 29 communes en sont dépourvues. Il en est de même des salles polyvalentes, le secteur n'en compte là aussi que 8 dans 7 communes.

Pour ce qui est des CSP, là aussi le manque est criard puisque le secteur n'en détient que 12 installés dans 12 communes sur les 36. Les autres structures sportives existantes relèvent des collectivités locales, notamment les 76 salles polyvalentes entre autres dont 6 au chef-lieu de wilaya de Aïn Defla.

S'agissant des subventions allouées aux ligues sportives et aux différentes associations, durant l'année 2012, leur montant global signifié a été de 1,501 milliard de centimes ce qui équivaut au montant des dépenses d'un seul club sportif de régionale 1 pour une saison avec des résultats plutôt mitigés.

En résumé, dire qu'il n'y a rien, que rien n'a été fait ne serait pas objectif ni honnête, mais ce qui est certain, c'est que beaucoup de choses auraient pu être faites et restent à faire dans ce domaine en direction d'une jeunesse pour qui, la pratique d'un sport relève de la nécessité vitale.

Karim O.

AÏN-TÉMOUCHENT

Fin de la grève des travailleurs de la cimenterie de Béni-Saf

L'ensemble des travailleurs de la cimenterie de Béni-Saf ont décidé, jeudi dernier, de mettre fin à leur mouvement de débrayage déclenché le 18 mars dernier.

La quasi-totalité des ateliers de l'entreprise sont aussitôt entrés en production, au grand bonheur des parties concernées. La décision de reprendre du service a été prise, selon une source crédible, après la réunion tenue, mercredi, par les membres de la section syndicale de l'usine avec la direction, précédée par une autre avec les cadres en présence de l'Union de wilaya de l'UGTA et un huissier de justice.

Selon la même source, les mêmes protagonistes devront se réunir dans les prochains jours pour étudier tous les points mentionnés dans la plateforme de revendications des travailleurs relevées lors de l'assemblée générale du 6 mars dernier.

S. B.

«GUERRE» DES AVOCATS DE L'OUEST

Le conflit régionaliste des frères ennemis

Le conflit entre l'Ordre du barreau de la wilaya de Mascara et les avocats de la wilaya de Saïda d'une part, et entre les avocats de la wilaya de Saïda contre leurs confrères des wilayas de Naâma et El-Bayadh d'autre part, ne cesse de prendre de l'ampleur.

Un conflit qui risque de créer le désordre dans l'Ordre des avocats et probablement ne pas connaître son épilogue du moins pour le moment, si toutefois le ministère de la Justice n'intervient pas dans l'immédiat pour mettre un terme à ce différend qui a éclaté entre les frères ennemis, considéré par certains de conflit régionaliste. C'est ainsi que plus d'une centaine de robes noires ont organisé un sit-in dernièrement devant la Cour de Saïda, pour demander la création de leur bâtonnat, et mettre un terme à leur «dépendance» du barreau de Mascara dont ils dépendent administrativement.

Le bâtonnier, Me Bouchta de Saïda a été harcelé et maltraité par ses confrères à Mascara, après avoir proposé le vœu du divorce entre Saïda et Mascara, nous dit-on. Quant au conflit qui a surgi entre les robes noires du tribunal de Saïda et celles des tribunaux d'El Bayadh, Bougtob, Labiod.S.Cheikh, Naâma, Aïn-Sefra et Méchéria, ces dernières qui ont réitéré leurs soutiens au barreau de Mascara, refusent catégoriquement de se joindre au nouvel Ordre des avocats de Saïda. Ils revendiquent par conséquent, la création des cours au niveau de leur wilaya, une revendication qui a irrité les avocats de la wilaya de Saïda qui compte 207 avocats (y compris Naâma et El Bayadh).

Nombre qui, selon la réglementation pourrait faire aboutir à la création de l'Ordre des avocats de Saïda. Dans le cas contraire, c'est-à-dire si les avocats de Naâma et El-Bayadh se retirent et refusent de se joindre à leurs confrères de Saïda, une éventuelle création de l'Ordre des avocats de Saïda risquerait de ne pas voir le jour.

B. Henine